



SAINT-LOUIS
Agglomération
Terres d'avenir

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Année 2020

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE	7
Bilan des actions conduites par SLA	7
Perspectives 2021	11
2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES	12
Bilan des actions conduites par SLA	12
Perspectives 2021	15
3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS	16
Bilan des actions conduites par SLA	16
Perspectives 2021	18
4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS	19
Bilan des actions conduites par SLA	19
Perspectives 2021	25
5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	26
Bilan des actions conduites par SLA	26
Perspectives 2021	28
CONCLUSION	28

INTRODUCTION

Pourquoi ce rapport ?

La loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) a instauré l'obligation pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants de réaliser un rapport annuel récapitulatif des actions engagées en faveur du développement durable. L'objectif de ce rapport est de favoriser l'intégration du développement durable dans les politiques publiques et de fournir un outil d'aide à la décision lors du débat d'orientation budgétaire (DOB).

Qu'est-ce-que le développement durable ?

Selon le Cadre de Référence du Ministère du Développement Durable pour les Projets Territoriaux de Développement Durable (2006), « la nécessité d'un développement durable résulte d'un constat simple et incontournable : la croissance démographique (2 milliards d'habitants en 1960, 6 milliards aujourd'hui, 9 milliards en 2050 selon les prévisions de l'ONU) et la généralisation d'un mode de développement fondé avant tout sur l'accroissement de la production de biens matériels conduisent à une pression sur les ressources naturelles incompatible avec leur préservation pour les générations à venir, sans pour autant garantir un partage équitable des richesses ».

Les principales menaces que fait peser un développement non durable sur l'humanité sont : le changement climatique, la pollution massive de l'air, de l'eau et du sol, la perte de biodiversité, l'appauvrissement des ressources naturelles et l'augmentation des inégalités sociales. L'enjeu du développement durable est donc de concilier développement économique, protection de l'environnement et équité sociale.

Les 5 grandes finalités du développement durable, telles que définies dans le Cadre de Référence pour les Projets Territoriaux de Développement Durable, sont :

1. Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
2. Préservation de la biodiversité et protection des milieux et ressources
3. Épanouissement des tous les êtres humains
4. Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations
5. Modes de production et de consommation responsables

Ces 5 finalités peuvent servir de grille d'analyse pour tout projet ou politique de développement durable. Elles seront donc reprises dans ce document pour analyser l'action de Saint-Louis Agglomération en matière de développement durable.

Objectifs et contenu

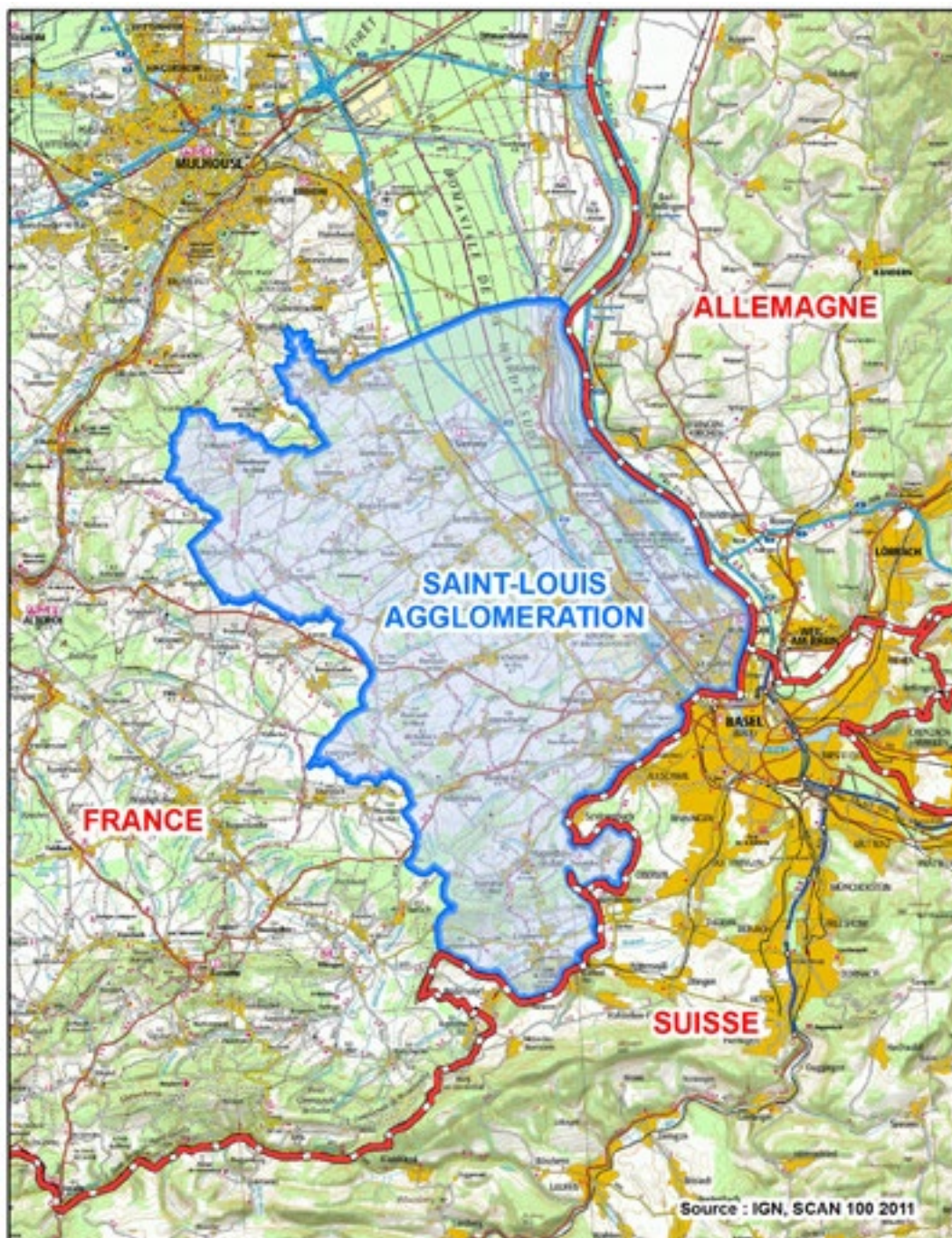
Le présent rapport porte sur le bilan des actions conduites en matière de développement durable au sein de Saint-Louis Agglomération durant l'année 2020. Il s'appuie sur les contributions des différents services de la communauté d'agglomération.

Ce document présentera tout d'abord les actions de la communauté d'agglomération de Saint-Louis en matière de développement durable, puis les perspectives pour l'année 2021 dans chacune des 5 finalités du développement durable.

Présentation de la communauté d'agglomération de Saint-Louis

Situation géographique

Au 1^{er} janvier 2020, Saint-Louis Agglomération compte 40 communes et 80 650 habitants pour une superficie de 270 km². Une des particularités géographiques de ce territoire est l'importance des rapports transfrontaliers avec la Suisse, l'agglomération de Bâle notamment, et l'Allemagne, la Ville de Weil-Am-Rhein et le District de Lörrach notamment.



Localisation géographique et périmètre de Saint-Louis Agglomération

Compétences et services

Compétences

- ▶ Politique Climat-Air-Énergie
- ▶ Gestion du patrimoine bâti et des infrastructures intercommunautaires (voiries, réseaux)
- ▶ Gestion de la mobilité (réseau de transports en commun, station d'autopartage, itinéraires cyclables)
- ▶ Développement économique
- ▶ Aménagement de l'espace communautaire (SCoT et zones d'activités)
- ▶ Équilibre social de l'habitat (Programme Local de l'Habitat)
- ▶ Politique de la Ville
- ▶ Collecte et traitement des déchets ménagers (Programme Local de Prévention des Déchets)
- ▶ Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- ▶ Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs et d'enseignement
- ▶ Action sociale (Relais d'Assistantes Maternelles, Etablissement Hospitalier Personnes Agées Dépendantes, Promotion de la langue et de la culture alsaciennes)
- ▶ Aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- ▶ Assainissement- Eau Potable
- ▶ Coopération transfrontalière
- ▶ Tourisme
- ▶ Santé

Services

- ▶ Service Climat-Air-Énergie
- ▶ Service Aménagement et Développement Territorial
- ▶ Service Patrimoine-Infrastructures
- ▶ Service Transports
- ▶ Service Habitat-Politique de la Ville
- ▶ Service Assainissement
- ▶ Service Environnement (gestion des déchets ménagers et programme local de prévention des déchets)
- ▶ Service des Sports
- ▶ Service Animation, Enfance et Jeunesse
- ▶ Relais d'Assistantes Maternelles
- ▶ Promotion de la langue et de la culture alsaciennes

Politique développement durable

Saint-Louis Agglomération est engagé dans deux démarches transversales :

- ▶ L'une réglementaire, le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)
- ▶ L'autre volontaire, la labellisation Cit'ergie

Plan Climat Air Énergie Territorial

Engagée dans un Plan Climat volontaire depuis 2012, l'agglomération a commencé l'élaboration de son PCAET réglementaire conformément à la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015.

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle concernant tous les secteurs d'activité qui a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux sur deux grands objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire et adapter le territoire aux effets du changement climatique. Les axes de travail principaux sont la sobriété énergétique, l'amélioration de l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables. Ce plan s'applique à l'échelle d'un territoire, en l'occurrence celui de Saint-Louis Agglomération (40 communes).

Labellisation Cit'ergie

Le label Cit'ergie est l'appellation française du dispositif européen European Energy Award (EEA) et concerne les collectivités qui s'engagent dans une politique climat-air-énergie ambitieuse. Au niveau européen, 1 500 collectivités participent au programme EEA et 900 ont déjà été labellisées.

En France, 212 collectivités sont engagées dans la démarche et Saint-Louis Agglomération est devenue, en 2015, la 100ème collectivité engagée dans une démarche Cit'ergie. 122 collectivités françaises sont aujourd'hui labellisées, dont la ville de Saint-Louis qui est la première collectivité alsacienne à obtenir ce label.

La labellisation Cit'ergie est basée sur un référentiel de 60 actions qui s'articule autour de 6 domaines :

- ▶ Planification territoriale
- ▶ Patrimoine de la collectivité
- ▶ Approvisionnement énergie, eau, assainissement
- ▶ Mobilité
- ▶ Organisation interne
- ▶ Coopération, communication

1. LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE

Bilan des actions conduites par SLA

Plan Climat Air Énergie Territorial

La première phase, d'élaboration du diagnostic territorial, a été réalisée fin 2018, début 2019 et présentée en Commission Climat, en Comité de Pilotage Plan Climat et en Conférence des Maires. En parallèle, la période de concertation publique, d'une durée de 9 mois (mars-novembre 2019), a permis de partager les éléments du diagnostic avec plusieurs publics différents.

La deuxième phase, d'élaboration de la stratégie territoriale avec des objectifs chiffrés, avait été initiée au deuxième semestre 2019 sur un premier volet. Celui-ci définit des objectifs à 2030 pour quatre secteurs et a été présenté en Comité de Pilotage Plan Climat en novembre 2019. Ces quatre secteurs, à enjeu majeur pour le territoire, sont le transport routier, le résidentiel, l'industrie et le tertiaire.

Courant 2020, ces éléments du premier volet de la stratégie ont été revus et affinés en prenant en compte :

- ▶ les derniers chiffres-clés fournis par l'ATMO Grand Est (association en charge de la surveillance de la qualité de l'air) ;
- ▶ les valeurs-cibles du référentiel européen Cit'ergie ;
- ▶ les grands projets réalisés et à venir : rénovation de bâtiments et logements, extension du réseau de chaleur bois ;
- ▶ les nouvelles réglementations : décret sur la réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments tertiaire.

Par conséquent, les objectifs proposés, à 2030, pour le territoire de Saint-Louis Agglomération, sur les 4 secteurs à enjeu majeur, sont :

	Objectif de réduction de la consommation d'énergie par rapport à 2016	Objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2016	Part des énergies renouvelables par rapport à 2016
<i>Transport routier</i>	- 24 %	- 36 %	+ 14 %
<i>Résidentiel Habitat</i>	- 18 %	- 66 %	+ 48 %
<i>Industrie</i>	- 27 %	- 55 %	+ 32 %
<i>Tertiaire</i>	- 29 %	- 65 %	+ 53 %

Les objectifs stratégiques proposés ci-dessus respectent le cadre donné par la Stratégie Nationale Bas Carbone, le décret relatif au Plan Climat-Air-Energie Territorial et suivent la trajectoire donnée par le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires pour la majorité des objectifs.

Ce premier volet actualisé de la stratégie, a été présenté au mois de décembre 2020 en réunion du Bureau et en Commission Climat, puis validé par le Conseil de Communauté.

Labellisation Cit'ergie

Depuis 2016, la collectivité est engagée dans cette démarche de labellisation Cit'ergie. Début 2020, la collectivité a démarré un deuxième cycle d'accompagnement par un conseiller Cit'ergie. Durant chaque cycle de 4 ans, la collectivité avance dans la réalisation des actions du référentiel. En 2020, l'année a été consacrée à la réalisation de l'état des lieux détaillé de la collectivité grâce à des entretiens avec les agents et au calcul des indicateurs chiffrés, dans chacun des 6 domaines du référentiel. Cet état des lieux permet d'avoir un bilan précis de l'avancement de la politique climat-air-énergie de la collectivité.

En synthèse, le bilan est le suivant :

- ▶ 32 % des actions du référentiel concernant la planification territoriale et l'intégration des enjeux de transition dans les schémas directeurs sont réalisées ou programmées ;
- ▶ 38 % des actions du référentiel concernant la gestion du patrimoine de la collectivité sont réalisées ou programmées ;
- ▶ 35% des actions du référentiel concernant l'approvisionnement en énergie, en eau, l'assainissement et la gestion des déchets sont réalisées ou programmées ;
- ▶ 40 % des actions du référentiel concernant les mobilités sont réalisées ou programmées ;
- ▶ 40 % des actions du référentiel concernant l'organisation interne de la collectivité sont réalisées ou programmées ;
- ▶ 24% des actions du référentiel concernant la coopération, la communication et la sensibilisation sont réalisées ou programmées.

L'objectif de la communauté d'agglomération est d'obtenir une moyenne de 50% des actions réalisées d'ici à 2023.

Partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies



Photo Saint-Louis Agglomération

Saint-Louis Agglomération travaille depuis 2012 en partenariat avec l'association Alter Alsace Énergies afin de sensibiliser le grand public et les collectivités aux économies d'énergies. Dans le cadre de ce partenariat, renouvelé en 2018 pour une période de 4 ans, sont proposées annuellement l'animation du Défi des Familles à Energie Positive, environ 30 permanences itinérantes de l'Espace Info>Energie et 180 thermographies de façades sur le territoire. Selon les besoins, des interventions sur les écogestes au sein des mairies et des visites de sites remarquables peuvent également être organisées.

Les permanences de l'Espace Info>Energie ont lieu dans les locaux des différentes mairies de l'agglomération et dans les deux Pôles de proximité. Elles sont ouvertes à tous, gratuitement. Une conseillère info>énergie renseigne, de façon neutre et non commerciale, les personnes souhaitant réaliser des travaux de rénovation énergétique dans leur maison et les informe sur les aides financières disponibles. En 2020 ce sont 109 personnes ont pu bénéficier d'un rendez-vous lors d'une des 33 demi-journées de permanences, soit un taux de remplissage de 82 %.

Malgré des permanences réalisées en visio à cause du contexte sanitaire, le taux de remplissage est supérieur à celui de 2019. On constate ainsi une augmentation régulière du nombre de rendez-vous et de permanences depuis 2017-2018.

Les thermographies de façades des maisons particulières sont réalisées durant l'hiver, sur la base d'une inscription volontaire des propriétaires à ce service, et les résultats sont présentés lors d'une soirée publique de restitution au printemps.

En 2020, 190 foyers ont pu bénéficier de ce service. La réunion de restitution fut annulée en raison de la crise sanitaire, mais des permanences téléphoniques spéciales « thermographie » ont été ajoutées aux permanences déjà prévues afin de satisfaire la demande.

Avec la collectivité, Alter Alsace Énergies organise par ailleurs le Défi DECLICS (anciennement Défi des Familles à Energie Positive) qui a lieu chaque année de début décembre à fin mars. Il a pour but d'inciter les familles participantes à mettre en place des écogestes à la maison sur la période hivernale de chauffe pour réduire d'au moins 8 % leurs consommations énergétiques. 44 familles étaient inscrites cette année, dont 9 familles font partie des agents de Saint-Louis Agglomération.



En pleine thermographie de façade, février 2018 - photo L'Alsace/Jean-Christophe Meyer.

Réseau de transports publics

Le réseau de bus de l'agglomération possède 65% de la flotte en Euro 6 dont 10 bus hybrides sur une flotte de 33 véhicules. Dotés d'un moteur thermique et d'un moteur électrique, les bus hybrides permettent une économie de carburant d'environ 10 % par rapport à un moteur thermique unique. A la fin de la DSP en 2025, il est prévu que la totalité de la flotte soit en euro 6, dont 20 véhicules seront hybrides.



Bus hybride - photo DistriBus

En Septembre 2020, la principale nouveauté du réseau a été la restructuration des lignes 6 et 607 pour créer une liaison directe et cadencée entre Kembs et Saint-Louis, avec un terminus au pôle d'échange multimodal en gare de Saint-Louis. Cette restructuration a aussi permis une correspondance avec le réseau SOLEA de Mulhouse, au niveau de Kembs, à la suite du transfert de la ligne régionale 724 (Mulhouse-Ottmarsheim-Saint-Louis).

Une offre de transports en commun performante permet de réduire le nombre de voitures en circulation et donc d'améliorer la qualité de l'air, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie du territoire.

Bornes de recharge pour véhicules électriques

Le réseau des bornes de recharge de la collectivité est étendu sur 10 communes de l'agglomération. Il est composé de 15 bornes avec deux points de charge et situées en voirie publique et de 10 bornes avec un point de charge et situées dans le parking relais tram de la gare de Saint-Louis. Le réseau est actif depuis le 30 juin 2018.

Les bornes sont accessibles par badge abonné (réseau Izyborne), par carte bancaire (paiement sans contact) ou par badge d'un opérateur de mobilité. À ce jour le réseau compte environ 100 abonnés actifs.

Entre juillet 2018 et fin 2020, 7000 recharges ont été réalisées sur ces bornes. Les bornes les plus utilisées sont situées dans le parking relais gare + tram à la gare de Saint-Louis, sur le parking du Pôle de Sierentz et sur le parking de la salle culturelle de Kembs.



Photo Jacques Berthelot

Par la mise en place de ces bornes, Saint-Louis Agglomération promeut un mode de déplacement (voiture électrique) très peu polluant et permettant d'améliorer la qualité de l'air sur le territoire.

Développement des itinéraires cyclables

Saint-Louis Agglomération, comme chaque année, poursuit le développement des itinéraires cyclables intra-communautaires et interurbains avec la mise en œuvre du Schéma Directeur approuvé fin 2019.

En 2020, les itinéraires cyclables entre Buschwiller et Hegenheim ainsi qu'entre Michelbach-le-Bas et Ranspach-le-Bas ont été réalisées.

Des études pour la réalisation de la liaison entre Leymen et les communes suisses voisines, Bättwil, Flüh-Hochstetten et Rodersdorf et pour le réaménagement et la sécurisation de l'itinéraire cyclable le long du boulevard d'Alsace à Village-Neuf ont été lancées.

La participation au projet « Trois Pays à Vélo » qui consiste à promouvoir le cyclotourisme dans l'agglomération trinationale s'est poursuivie.



Photo ETB

Prime vélo

L'agglomération a mis en place début 2019 une prime d'aide à l'achat d'un vélo à destination des résidents du territoire. L'aide représente 200 € maximum pour l'achat d'un vélo électrique ou cargo et 100 € maximum pour l'achat d'un vélo de ville ou pliant (avec un plafonnement à 50 % du montant TTC du vélo et dans la limite de l'enveloppe financière prévue par Saint-Louis Agglomération). Afin de favoriser le commerce local, seuls les vélos achetés dans un magasin situé dans l'une des 40 communes membres de Saint-Louis Agglomération sont éligibles à l'aide. 650 foyers ont pu bénéficier de cette prime durant l'année 2020, soit 200 bénéficiaires de plus qu'en 2019.

Evènement mobilité

Saint-Louis Agglomération en partenariat avec la ville de Saint-Louis ont organisé ensemble le 19 septembre 2020 la deuxième édition du village de la mobilité sur le marché de Saint-Louis. De nombreux partenaires étaient mobilisés pour faire la promotion : du vélo, du réseau de transports en commun et des véhicules en autopartage. Une centaine de visiteurs se sont rendus sur les 10 stands présents durant la matinée, 17 personnes ont pu essayer des vélos à assistance électrique et 15 vélos ont bénéficié du marquage anti-volet BICYCODE. Une offre spéciale a également été proposée lors de cette journée, le ticket de bus était à 1 €, pour tous, valable toute la journée et sur l'ensemble du réseau.



Photo Saint-Louis Agglomération

Perspectives 2021

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial, il s'agira en 2021 de travailler sur le volet 2 de la stratégie pour décliner les objectifs à long terme et également sur les quatre autres secteurs règlementaires : agriculture, déchets, industrie branche énergie et autres transports (avion, ferroviaire, etc.). Le document général devra être finalisé en 2021, accompagné d'un programme d'actions climat-air-énergie, qui reste à construire. L'objectif est de pouvoir finaliser ce document règlementaire au premier semestre 2021, de le soumettre à avis des DDT, DREAL, Région, Autorité Environnementale et ADEME, pour l'adopter enfin en Conseil de Communauté.

L'agglomération poursuivra également son programme d'actions, le travail sur la labellisation Cit'ergie, le partenariat avec Alter Alsace Energies, l'attribution des primes d'aide à l'achat d'un vélo, etc.

Saint-Louis Agglomération a prévu, à la suite des études réalisées en 2020, de réaliser les tronçons d'itinéraire cyclable en site propre entre Leymen et les communes suisses voisines, Bättwil, Flüh-Hochstetten et Rodersdorf ainsi que le long du boulevard d'Alsace à Village-Neuf.

L'Agglomération va lancer les études pour la réalisation d'un itinéraire entre Saint-Louis et Huningue, et d'une liaison entre Saint-Louis, Bartenheim, Brinckheim, Kappelen et Stetten.

En 2021, l'agglomération finalisera la mise en œuvre du projet « Trois pays à Vélo » qui aboutira au balisage de la petite boucle et de la boucle intermédiaire des Trois Pays, mais également de 3 boucles locales sur le territoire de Saint-Louis Agglomération.

Par ailleurs, le réseau de transport en commun continuera d'étendre sa flotte de véhicules hybrides avec 2 nouveaux bus en 2021.

2. PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET PROTECTION DES MILIEUX ET RESSOURCES

Bilan des actions conduites par SLA

Le contrat de territoire Eau et Climat : « Le territoire des Trois Frontières prêt à relever les défis Eau et Climat »

Durant l'année 2020, la collectivité a travaillé, avec l'implication de plusieurs services à l'élaboration du premier contrat de territoire signé avec l'Agence de l'Eau. L'ambition du contrat : un territoire résilient face aux enjeux « Eau et Climat ». C'est donc le 2 octobre 2020, à Saint-Louis que, Jean-Marc Deichtmann, Président de Saint-Louis Agglomération, Pascale Schmidiger, Maire de la ville de Saint-Louis, Michel Habig, Président de Rivières Haute-Alsace, Daniel Adrian, Président du Syndicat mixte des cours d'eau du Sundgau oriental, Jean-Paul Meyer, Président de la réserve naturelle de la Petite Camargue Alsacienne et Marc Hoeltzel, directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse ont signé le contrat de territoire « Eau et Climat » du territoire des Trois Frontières.

Signé pour 4 ans, le contrat concerne 40 communes et près de 80 000 habitants. Rassemblant les principaux acteurs du territoire, gage de réussite pour renforcer une dynamique, ce contrat porte l'ambition d'atténuer les effets du changement climatique et de proposer des solutions qui passeront obligatoirement par la prise en compte des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités ainsi que de celles des sols.



Photo Saint-Louis Agglomération

Cette ambition se décline concrètement en 4 grands axes de travail, et 50 actions ciblées pour un montant d'investissement de 19,4 millions d'euros pour lequel l'agence de l'eau Rhin-Meuse apportera un soutien de 9,5 millions d'euros (soit un taux d'aide moyen de 48%).

Le premier axe concerne l'atténuation et l'anticipation des effets du changement climatique. Il s'agira de concilier « eau et nature en ville », de participer activement au Plan Rhin vivant qui vise la renaturation du fleuve sur l'ensemble de sa rive française, et de définir une stratégie de gestion intégrée des eaux pluviales (ou comment faire de l'eau de pluie un atout).

Le second axe vise la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Accroître la connaissance du patrimoine naturel et renforcer sa protection sont au cœur de cet enjeu.

La prévention des impacts de la dégradation de l'eau et de l'environnement sur la santé est le troisième axe du contrat. Cet objectif concerne à la fois la promotion de l'activité agricole locale à bas niveau d'impact pour la ressource en eau, la préservation de la qualité des cours d'eau en poursuivant les investissements prioritaires en assainissement et la protection de la qualité et gestion quantitative des ressources en eau.

Le dernier axe, voulu comme un fil conducteur, s'attachera à porter auprès des habitants des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement pour impliquer et faciliter l'appropriation de ces enjeux.

Ce nouveau contrat de territoire « Eau et Climat » participe à la dynamique voulue par l'agence de l'eau Rhin-Meuse de mobiliser ses partenaires sur les territoires.

Quelques grandes actions du contrat sont, entre autres, :

- ▶ Un projet agricole territorial collaboratif
- ▶ Le programme de renaturation des ruisseaux Lertzbach et Liesbach
- ▶ La stratégie de gestion du temps de pluie (infiltration et désimperméabilisation de surfaces)
- ▶ Les actions du Plan Rhin Vivant de la petite Camargue alsacienne
- ▶ L'élaboration d'une trame verte, bleue et noire multifonctionnelle à l'échelle du territoire.

Une Trame multifonctionnelle est un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques identifiées par les schémas régionaux de cohérence écologique ainsi que par les documents de planification de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements. La Trame verte et bleue contribue à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau. Elle s'applique à l'ensemble du territoire national à l'exception du milieu marin. Compte tenu de la dégradation, de la disparition et de la fragmentation des habitats naturels causées par la lumière artificielle, il apparaît indispensable de préserver et restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la Trame noire. Elle peut être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux, dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

« *Vivent les vergers !* »

Comme chaque année, Saint-Louis Agglomération a organisé son opération de commande groupée d'arbres et arbustes sur l'ensemble de son territoire. Avec cette opération « Vivent les vergers ! » qui rencontre un beau succès, les habitants peuvent commander des arbres à un prix avantageux. Au total en 2020, ce sont 471 arbres et arbustes qui ont été plantés, 90 foyers qui ont pu bénéficier de l'opération (ainsi que les communes de Sierentz et de Stetten) pour un budget total de 11 000 € (financé à hauteur de 40% par le Conseil Départemental du Haut-Rhin).

Les habitants et la collectivité participent ainsi à la sauvegarde des vergers traditionnels, qui font partie du patrimoine naturel alsacien. Cela contribue aussi à la biodiversité en offrant un refuge à une faune et flore variées.

Semences pour prairies fleuries

Pour les 20 ans du Gerplan, Saint-Louis Agglomération a acheté 1 000 sachets de semences pour donner vie à des prairies de fleurs particulièrement riches en nectar et très mellifère. Cette opération va permettre de fleurir jusqu'à 3 000 m² de prairies avec des fleurs et des graminées d'origine locale (1 sachet de 5 grammes permet de fleurir 2 à 3 m²). Une première partie des semences a été distribuée aux enfants des multi-accueils, Tom Pouce et Les Loustics. Les multi-accueils ont aussi gardé quelques sachets pour faire des semis dans leurs jardinières au printemps et ainsi proposer aux enfants des activités autour du jardinage.



Photo AdobeStock

Projet 3Land

Le projet 3Land est un projet de requalification à long terme, des secteurs industriels et portuaires en cours de reconversion à proximité du Rhin, situés sur la ville de Bâle, de Weil am Rhein et de Huningue (zone industrielle sud). L'objectif est d'aménager un quartier transfrontalier à l'horizon 2040 : Un Master Plan réalisé en 2015 a montré l'ampleur du potentiel d'aménagement de ce site (80 ha de foncier mobilisable) permettant de créer des logements et des emplois pour environ 20 000 personnes.

En 2020, la stratégie des espaces publics et écologiques du 3Land a pu être finalisée : ce document souligne l'importance du développement des espaces publics et des espaces écologiques au cœur du 3Land dans un contexte de renouvellement urbain. Il définit les objectifs pour renforcer la présence de la nature en ville dans les prochaines décennies et formule des préconisations concrètes pour assurer la qualité du cadre de vie, s'adapter au changement climatique et favoriser la biodiversité.

Parc des carrières

Saint-Louis Agglomération est chargée d'aménager progressivement la gravière située entre Hégenheim et Saint-Louis-Bourgfelden en un parc paysager de 11 hectares dans une zone fortement contrainte par la proximité de l'EuroAirport, l'étalement urbain, le développement des infrastructures et des zones d'activités.



Photo IBA Basel

Le cœur de parc, en contact direct avec la trame verte de Saint-Louis, donnera forme à un parc à caractère champêtre, alternant prairies maigres et îlots arbustifs et arborés plus denses, qui se prolongera par des corridors reliant les trames vertes venant de Bâle et d'Allschwil. Le Parc des Carrières permettra de créer un réservoir à biodiversité et des connexions écologiques au-delà des frontières.

Le Parc des Carrières se situe sur des terrains privés appartenant à trois propriétaires. Ces derniers ont donné leur accord en 2017 (déclaration d'intention) pour mettre leurs terrains à disposition durant quarante ans en faveur de l'aménagement du parc. Les discussions relatives au contenu des contrats et leur forme juridique la plus appropriée (baux emphytéotiques/contrat de location/prêt à usage) ont été lancées fin 2018 entre Saint-Louis Agglomération et la KIBAG, puis fin 2019 et avec les deux autres propriétaires fonciers Bürgerspital/Hôpitaux civils de Bâle et la Einwohnergemeinde Basel. Les contrats de mise à disposition du foncier ont été validés par les trois propriétaires début juillet 2020.

La crise de la COVID et le report des travaux ont bien évidemment eu un impact sur le programme des festivités prévues dans le cadre de l'Exposition IBA Basel 2020 et du projet Parc des Carrières. L'exposition IBA Basel initialement prévue du 27.06 au 27.09.2020 a été annulée en raison des mesures sanitaires liées à la COVID (interdiction des grandes manifestations/rassemblements) et reportée dans un premier temps au 10.09 jusqu'au 11.10.2020, puis, de nouveau, décalée du 30.04 au 06.06.2021. L'association du parc des carrières a également dû modifier et annuler son programme événementiel (coup de pioche, journée festive pour présenter le projet au grand public, etc.).

Étude de gestion différenciée des espaces verts

En 2020, l'agglomération a finalisé l'étude d'état des lieux des espaces verts existants ainsi que des préconisations d'aménagements pour ces espaces afin de valoriser la biodiversité existante. La première action a été lancée à l'automne 2020, avec la mise en œuvre d'éco-pâturage sur certains sites anciennement entretenus mécaniquement. Les moutons, d'une race rustique et locale, sont arrivés à l'automne sur les espaces verts appartenant à l'agglomération grâce à un partenariat avec Alternature de Petit-Landau (68).



Photo Saint-Louis Agglomération

Perspectives 2021

L'année 2021 sera l'année de lancement de la majorité des actions du contrat de territoire Eau et Climat, avec notamment la création de nouveaux postes au sein de la collectivité :

- ▶ Gestionnaire des bassins d'alimentation des captages destinés à la production d'eau potable
- ▶ Chargé de mission Agriculture et Filières

Ainsi que le lancement de l'élaboration de la trame multifonctionnelle et l'élaboration des schémas directeurs gestion temps de pluie, eau et assainissement.

D'autre part, la communauté d'agglomération reconduira son opération « vivent les vergers ! ».

Dans le cadre du projet 3Land, il est prévu en 2021 de renforcer la coordination trinationale au niveau des mesures d'adaptation au climat, sous la forme de la création d'un échange régulier entre les partenaires, dans le but d'identifier des actions à mener en commun, telles que des analyses d'impacts climatiques sur des parcelles pilotes du 3Land. Parallèlement aux réflexions menées en faveur d'un nouveau pont sur le Rhin dédié au transport en commun et au mode actifs entre Bâle et Huningue, une étude sera lancée en 2021 pour identifier l'opportunité de créer un corridor écologique sur cette infrastructure pour renforcer la biodiversité de part et d'autre de Rhin.

Saint-Louis Agglomération continuera également de mettre en œuvre les préconisations de l'étude de gestion différenciée de ses espaces verts.

Le marché de travaux du parc des carrières a été republié fin 2020 avec pour objectif de commencer les travaux en février 2021. La KIBAG a sollicité les services de la DREAL pour vérifier la remise en état de la gravière en octobre 2020. Ceci laisse présager une validation de la remise en état au printemps 2021. Les travaux des deux corridors et l'aire de jeux devront être finalisés courant mai 2021, avec une inauguration, lors de l'Expo IBA Basel le 09.05.2021. L'aménagement de la parcelle n°1 est envisagé au plus tard à l'automne 2021.

3. ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Bilan des actions conduites par SLA

Défi « Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement ! »

La collectivité a coorganisé le défi régional « Au boulot, j'y vais à vélo et autrement ! », également décliné en « A l'école, j'y vais à vélo » depuis 2017. Pendant les 15 jours de ce défi multimodal sur le territoire de l'agglomération, salariés et élèves sont encouragés à se rendre au travail ou à l'école en évitant l'« autosolisme » (utilisation de sa voiture individuelle). Toutes les alternatives à la voiture particulière sont donc prises en compte : à vélo, mais aussi en train, en bus, en covoiturage et à pied. Les kilomètres parcourus à vélo sont ensuite convertis en euros et redistribués à une association qui propose des actions autour de la mobilité.



Photo Ville de Saint-Louis

En 2020 sur le territoire de l'agglomération, ce sont 12 entreprises qui ont participé et 5 établissements scolaires, parcourant plus de 80 000 km en mobilités alternatives. Ces résultats, associés à ceux des autres territoires du Grand Est participants ont permis de reverser un chèque de 9 700 euros au groupement hospitalier de Mulhouse, pour la mise en place d'abris vélos sécurisés sur tous les sites hospitaliers du groupe. En interne, au sein de la collectivité, 20 agents ont participé à ce défi, ce qui représente 600 km parcourus à vélo.

Service de Transport à la Demande

Depuis 2018, l'ensemble des communes de Saint-Louis Agglomération sont couvertes par un service de Transport à la Demande (TAD). Ce service permet aux habitants des communes rurales de se déplacer vers les bourgs-centres attractifs afin de se rendre chez le médecin, faire des courses, se rendre occasionnellement vers son lieu d'études ou de travail, mais aussi pour rejoindre des lignes régulières de transport en commun. Au total, ce sont 2 056 personnes qui ont pu bénéficier de ce service en 2020.

Malgré la crise sanitaire liée au Covid, Distribus est resté aux côtés des usagers et s'est adapté aux règles sanitaires.

Conseil de développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative, composée de membres issus de la société civile. Il fonctionne sous forme d'une assemblée plénière qui se réunit sur des sujets à la demande de Saint-



Photo Distribus

Louis Agglomération ainsi qu'autour de groupes de travail, dont les thématiques ont été définies par les membres eux-mêmes :

- ▶ Espaces naturels et paysages
- ▶ Attractivité du territoire
- ▶ Transition énergétique
- ▶ Mobilité

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement de ce Conseil de Développement. Ainsi 60 membres motivés ont souhaité participer.

Saint-Louis Agglomération a également consulté le conseil de développement pour l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et deux membres, dont le Président ont intégré le comité de pilotage Plan Climat et labellisation Cit'ergie.

Engagement des citoyens dans la coopération transfrontalière

Afin d'encourager la participation des citoyens à l'échelle de l'agglomération trinationale de Bâle, SLA soutient les actions menées par l'Eurodistrict Trinationale de Bâle (ETB). L'objectif est d'aider des associations et des établissements scolaires à financer des projets qui favorisent la rencontre entre les citoyens de deux ou trois pays de la région trinationale de Bâle (événement sportif, musical, théâtral, etc.). En raison de la crise sanitaire, certains projets ont dû être reportés en 2021.

Pôles de proximité



Photos Saint-Louis Agglomération

Afin d'être plus proche et à l'écoute des 80 650 habitants répartis sur ses 40 communes membres, Saint-Louis Agglomération a fait le choix de créer des pôles de proximité dans les deux anciennes communautés de communes (Sierentz et Folgensbourg). Ces pôles ont pour mission d'accueillir le public, de le renseigner ou de l'orienter dans ses démarches qui relèvent des domaines d'intervention de la communauté d'agglomération.

Charte éco-crèches

Les multi-accueils de Saint-Louis Agglomération ont poursuivi en 2020 le travail de rédaction d'une charte éco-crèches engagé en 2019. L'objectif est d'harmoniser les pratiques entre les deux crèches en délégation de service public et les deux crèches gérées par l'agglomération, mais également de mettre en avant les pratiques éco-responsables en place dans les établissements. Un document écrit et validé permettra de pérenniser les actions déjà en place et de sensibiliser l'ensemble des acteurs (enfants, parents, personnels).

Perspectives 2021

L'agglomération poursuivra en 2021 son engagement envers les mobilités alternatives. Des pistes de réflexion seront engagées pour optimiser le service de Transport À la Demande (amélioration des dessertes, des réservations, de la tarification).

Le défi Au boulot, à l'école, j'y vais à vélo et autrement aura lieu du 17 mai au 6 juin 2021.

Au niveau transfrontalier, le financement des projets citoyens de l'Eurodistrict Trinational de Bâle éligibles au fonds européen " Microprojets" est prolongé en 2021. Dans le cadre d'une réflexion globale sur son avenir, l'ETB a engagé en 2020 une large consultation au sein de ses instances mais également envers la population. Un questionnaire en ligne sera diffusé début mars 2021 pour que les habitants de la région trinationale puissent participer à ce processus. Cette initiative sera également accompagnée par un workshop (en ligne) avec des volontaires.

En 2021, le Conseil de Développement pourra être consulté sur de nouveaux sujets à la demande de Saint-Louis Agglomération, il poursuivra son travail au sein des groupes thématiques voir définira de nouveaux groupes de travail.

La charte éco-crèches sera finalisée et adoptée au cours de l'année 2021 puis communiquée aux usagers des crèches.

4. COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Bilan des actions conduites par SLA

Soutien aux communes membres

Dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité, Saint-Louis Agglomération a décidé de mettre en place un dispositif d'attribution de fonds de concours en faveur de ses communes membres sur la période 2018-2020 inclus.

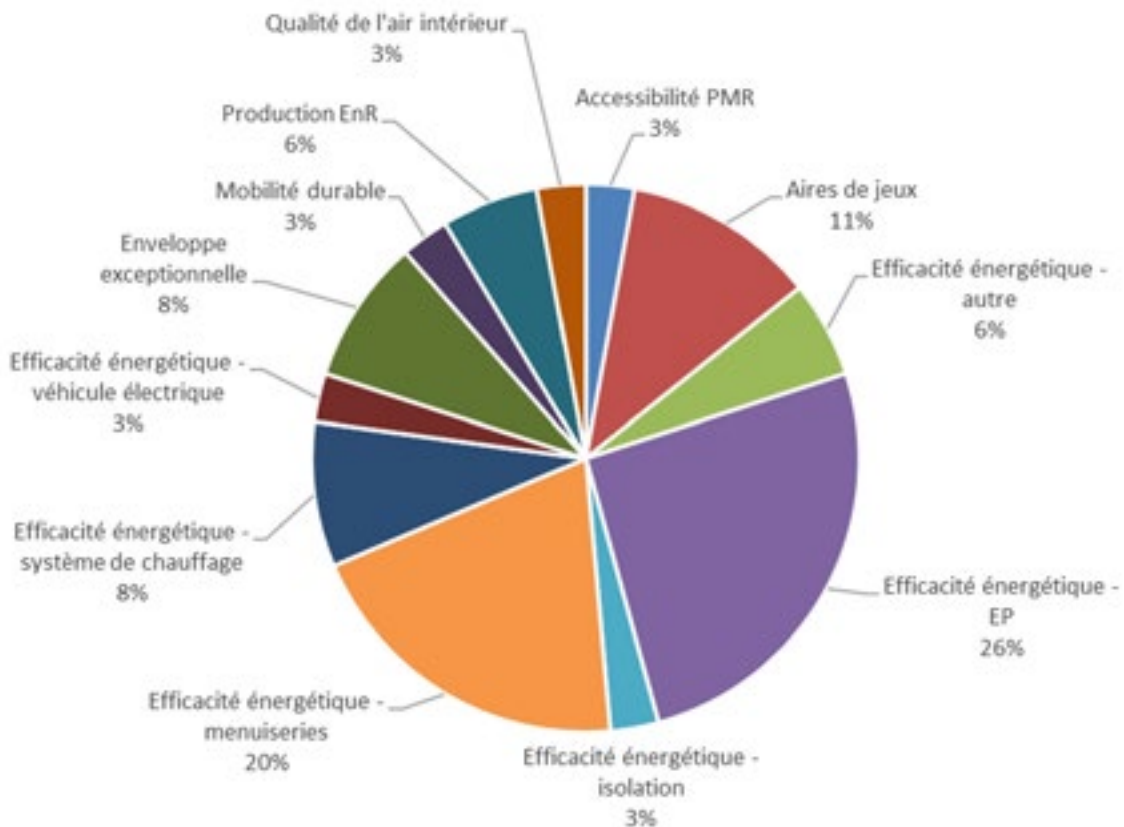
Le soutien financier apporté par Saint-Louis Agglomération a pour objet le financement de projets communaux qui devront s'inscrire en cohérence avec le projet de territoire de Saint-Louis Agglomération fondé sur trois grandes orientations identifiées dans la stratégie « Vision d'Avenir 2030 » de l'agglomération :

- ▶ Un territoire plus fluide aux mobilités soutenables
- ▶ Un territoire de développement métropolitain équilibré et durable
- ▶ Un territoire de bien-être et de services en appui sur ses centralités

Les opérations éligibles sont les suivantes :

- ▶ Études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique sur les infrastructures et les bâtiments communaux
- ▶ Études suivies de travaux et installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable sur des propriétés ou bâtiments communaux (solaire photovoltaïque, solaire thermique sur un bâtiment avec une importante consommation d'eau chaude, etc.)
- ▶ Études et installations qui permettent de suivre et d'améliorer la qualité de l'air intérieur des écoles, crèches et périscolaires
- ▶ Études suivies de travaux et travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des infrastructures et bâtiments communaux
- ▶ Études suivies de travaux et travaux relatifs à la mobilité durable
- ▶ Études suivies de travaux et travaux sur le petit patrimoine remarquable des communes (fontaines, calvaires, etc.)
- ▶ Études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux dans les parcs publics communaux et dans les cours des écoles maternelles, crèches et périscolaires, etc.

En 2020, 32 projets des communes membres ont été soutenus financièrement par l'agglomération, pour un total de 890 450 € d'aides conventionnées.



Politique de l'Habitat

La Communauté d'Agglomération des Trois Frontières a adopté son Programme Local de l'Habitat (P.L.H.) le 14 décembre 2016. Il est devenu exécutoire le 14 février 2017. Il est actuellement en cours de révision pour étendre ses dispositions au nouveau périmètre communautaire.

Document cadre de la politique communautaire en matière d'habitat, le P.L.H. définit « pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements ».

Sa mise en œuvre se veut globale, partenariale et transversale. Elle mobilise ainsi l'ensemble des acteurs locaux concernés par l'habitat, qu'ils soient publics ou privés. Le caractère concerté de la démarche est, du reste, le garant d'une prise en compte effective des équilibres sociaux et territoriaux.

Sans attendre l'approbation de son nouveau P.L.H., Saint-Louis Agglomération a initié une politique volontariste en matière de soutien au développement du parc social et à la réhabilitation du parc de logements, privés comme publics. Elle s'est notamment traduite par :

- ▶ L'octroi de garanties d'emprunt à des bailleurs sociaux pour la construction, l'acquisition ou la réhabilitation de logements. Ainsi en 2020, 7 opérations portant sur 215 logements sociaux ont bénéficié d'une garantie communautaire à 100%. Le montant des prêts garantis par SLA pour cette année s'élève à 12 710 619 €.
- ▶ L'attribution de subventions pour la réalisation de logements sociaux, à savoir en 2020, 366 200 € attribués à 8 programmes comprenant au total 274 logements.
- ▶ Un soutien financier à la réhabilitation thermique du parc social. 169 000 € ont ainsi été alloués à la réhabilitation de 169 logements sociaux répartis sur 2 opérations.

- ▶ L'attribution à 9 particuliers d'une aide forfaitaire de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement.
- ▶ Le versement d'une subvention aux syndicats de copropriétés éligibles au programme de l'ANAH « Habiter Mieux Copropriété » pour l'engagement d'études préalables à la réalisation de travaux d'amélioration des performances énergétiques de leur logement. 2 copropriétés comprenant en cumulé 101 logements ont ainsi bénéficié d'une aide financière de SLA en 2020. Au total, cette année, la Communauté d'Agglomération a investi plus de 4 765 € en faveur de la réhabilitation des copropriétés privées.
- ▶ Le financement de 4 permanences mensuelles d'information sur le logement, assurées par l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement). Ces permanences visent à apporter un conseil neutre et gratuit aux ménages de SLA. Elles sont organisées selon une logique de proximité : tous les 1ers et 3èmes mardis du mois à Saint-Louis, le 2ème jeudi du mois à Sierentz et le 4ème jeudi du mois à Folgensbourg, de 9h à 12h. La permanence de Saint-Louis a attiré en moyenne 3 personnes, celle de Sierentz 2 et celle de Folgensbourg 1.

Politique de la Ville

Saint-Louis Agglomération possède la compétence « Politique de la Ville ». Elle pilote, en collaboration avec la Ville de Saint-Louis et l'État, le contrat de ville du Quartier de la Gare à Saint-Louis.

Le Contrat de Ville, signé le 24 juin 2015 à l'issue d'un large travail partenarial, définit un projet de développement pour ce quartier visant à améliorer les conditions de vie de ses habitants.

Ce contrat s'articule autour des cinq enjeux stratégiques suivants :

1. Un quartier (re)pensé en termes d'urbanisme, d'aménagement et de déplacement
2. Des parcours d'insertion et d'emploi optimisés
3. Le renforcement de la dimension éducative
4. L'accès au(x) droit(s) et aux services
5. La sécurité et la prévention de la délinquance.



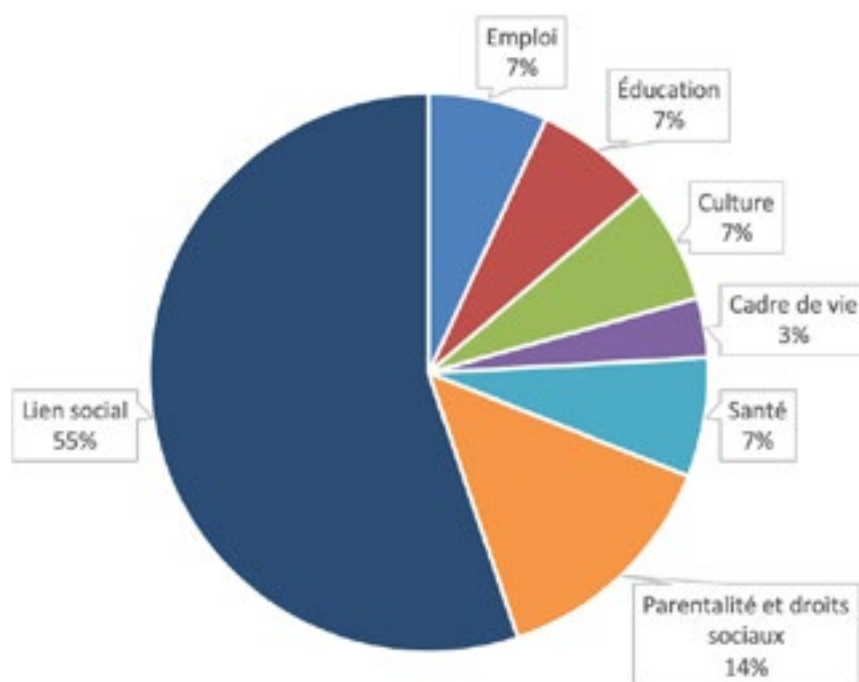
Photo Saint-Louis Agglomération

Il s'agit également d'encourager de manière transversale dans les 5 enjeux, l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les discriminations et le soutien à la jeunesse.

Au début de l'année 2020, un appel à initiative a été lancé par l'État, la Ville de Saint-Louis et Saint-Louis Agglomération, afin de soutenir financièrement les porteurs de projets souhaitant proposer des actions à destination de la population de ce quartier. Ce sont 29 projets (hors évaluation et pilotage) qui ont bénéficié d'un financement de l'État via l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et/ou de la Ville de Saint-Louis ou de Saint-Louis Agglomération.

Thématique	Nombre de projets	Total moyens financiers	% des moyens financiers par axe	Dont financement État	Dont financement SLA	Dont financement Ville
Emploi	2	66 202 €	12,43 %	6 000 €	12 601 €	- €
Éducation	2	31 256 €	5,87 %	22 150 €	- €	8 865 €
Culture	2	44 818 €	8 %	12 000 €	14 818 €	- €
Cadre de vie	1	6 080 €	1 %	3 500 €	776 €	- €
Santé	2	10 380 €	2 %	4 500 €	1 882 €	1 000 €
Parentalité et droits sociaux	4	69 975 €	13 %	25 500 €	14 960 €	11 142 €
Lien social	16	304 088 €	57 %	110 850 €	4 000 €	51 474 €
TOTAL	29	532 799 €	100 %	184 500 €	49 037 €	72 481 €

Répartition par thématique du nombre de projets



Eu égard à ses compétences statutaires, Saint-Louis Agglomération a ciblé ses participations financières sur les actions relevant des thèmes suivants :

- ▶ Le développement économique ;
- ▶ La formation, notamment dans le domaine des langues (français, allemand et anglais) à visée professionnelle, mais aussi d'intégration et de vivre-ensemble ;
- ▶ L'information ;
- ▶ L'ingénierie liée à la mise en œuvre de la politique de la ville.

9 projets ont ainsi été soutenus financièrement par Saint-Louis Agglomération, représentant un montant total de subvention de 39 305 €.

Nom du porteur de projet	Intitulé du porteur de projet	Coût du projet	Montant de la subvention à allouer
<i>CIDFF 68</i>	Points d'accès aux droits à Saint-Louis	4 583 €	2 000 €
<i>CIDFF 68</i>	Plateforme linguistique et avoies de base départementale multisites	86 244 €	4 000 €
<i>CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS</i>	Atelier Bien-Être	5 380 €	1 882 €
<i>CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS</i>	Conseil Citoyen	40 000 €	810 €
<i>CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS</i>	FLI - Français Langue d'Intégration	36 651 €	5 052 €
<i>CENTRE SOCIO-CULTUREL DE SAINT-LOUIS</i>	Lieu d'accueil Enfants-Parents	55 800 €	10 960 €
<i>LE CAP</i>	TAPAJ	51 896 €	5 448 €
<i>MISSION LOCALE SUNDGAU 3 FRONTIÈRES</i>	Accompagnement professionnel des jeunes en QPV	14 306 €	7 153 €
<i>SOLIDARITÉ FEMMES 68</i>	L'Escale	6 700 €	2 000 €

Par ailleurs, Saint-Louis Agglomération, la Ville de Saint-Louis et l'État accordent à deux bailleurs sociaux, NEOLIA (255 logements concernés) et DOMIAL (85 logements concernés) un abattement de 30% sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) dans le cadre du contrat de ville. Grâce à cet avantage fiscal, ces bailleurs disposent de moyens supplémentaires pour réaliser des travaux visant à améliorer le cadre et les conditions de vie de leurs locataires.

Le Projet de Renouveau urbain d'Intérêt Régional (PRIR)

Compte tenu de son envergure et de sa cohérence d'ensemble, le projet de renouvellement urbain prévu pour le quartier de la Gare a été retenu par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) comme projet d'intérêt régional. Une convention pluriannuelle a été signée entre les différents partenaires le 2 décembre 2020.

Les projets d'aménagements ou d'équipements publics retenus visent à améliorer le cadre de vie des habitants et usagers du quartier de la gare : création d'un cheminement piéton, installation de point d'apport volontaire (PAV). On peut aussi noter la construction de la Maison de Quartier ou encore la rénovation du Conservatoire de Musique et de Danse inauguré en 2019.

Coopération interterritoriale en matière de développement local

Saint-Louis Agglomération participe, avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, au Groupe d'Action Local (GAL) du Sundgau-3F, une structure chargée de gérer et de mettre en œuvre le programme européen pour Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale (LEADER). Les fonds LEADER ont vocation à soutenir des projets de développement local. En 2015, le GAL du Sundgau-3F a vu sa candidature au programme LEADER pour la période 2014-2020 acceptée par la Région Alsace. Cette candidature avait pour objectif d'impulser une dynamique intégrée de développement territorial au niveau du Pays du Sundgau et de Saint-Louis Agglomération, notamment dans les domaines du tourisme, de la mobilité, de la valorisation des ressources locales, de l'environnement, de l'énergie, de la cohésion sociale ou de la culture. Les deux territoires ont une subvention de 1,299 million d'euros. Suite à un abondement au courant de l'année 2019, l'enveloppe globale de subvention s'élève désormais à 1,333 million d'euros.

En 2020, a eu lieu un Comité de Programmation du GAL Sundgau-3F permettant de valider les projets LEADER au mois de juillet. Quatre projets sur le territoire de Saint-Louis Agglomération pourront ainsi bénéficier d'un financement LEADER :

- ▶ Le projet d'« Amorçage d'une plateforme collaborative inter-industrielle synergie » porté par l'association « ACTECO3F ». Il s'agit de développer une plateforme collaborative multithématique autour des questions d'achats groupés, de mobilité, d'attractivité, de marketing, etc.
- ▶ Le projet de « Valorisation énergétique des ressources locales » porté par la commune de Hagenthal-le-Haut. La commune est propriétaire de 60 hectares de forêts, dont les produits ont une valorisation aléatoire. A côté de cela, les bâtiments communaux disposent de chaudières vieillissantes. L'implantation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie vise donc à valoriser la ressource communale.
- ▶ Le projet de « Création d'un espace de coworking à Saint-Louis » porté par une entreprise privée Secret'ariat SAS à proximité des transports en commun. Celui-ci consiste à créer un espace de travail partagé, afin de proposer à des professionnels qui ne souhaitent pas forcément se rendre jusqu'à leurs lieux de travail chaque jour un cadre de travail optimal.
- ▶ Le projet de « Création d'un Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement » porté par l'Association de la Petite Camargue Alsacienne. Il s'agit d'aider la première phase du projet (études, etc.) de bâtiment, qui sera situé à l'interface entre le milieu naturel et urbain et à la jonction de différentes voies de communication.

Accès aux soins de santé

Dans un contexte marqué par un déficit global de professionnels de santé au regard des moyennes départementale, régionale et nationale et par des perspectives peu favorables en termes d'évolution de la démographie médicale, Saint-Louis Agglomération a décidé d'engager en 2019 une démarche d'envergure visant à consolider et compléter l'offre de soins existante, à faciliter son accès et sa répartition équilibrée sur le territoire.

La première étape a consisté à réaliser une étude globale sur l'accès aux soins, en mobilisant les professionnels, les élus et les acteurs institutionnels concernés lors d'ateliers de travail organisés au premier trimestre 2020. Les 3 thématiques suivantes ont été plus particulièrement approfondies :

- ▶ La démographie médicale et l'attractivité du territoire
- ▶ La coordination et l'exercice pluridisciplinaire
- ▶ La prévention et la promotion de la santé sur des parcours prioritaires

Perspectives 2021

La communauté d'agglomération poursuit son soutien aux communes membres grâce à un nouveau fond de concours 2021-2026 qui permettra de financer des travaux communaux.

Il est prévu de reprendre et de finaliser les études du PLH en 2021, ce qui permettra de consolider voire développer les dispositifs d'aide existants et de les adapter au nouveau contexte communautaire et aux enjeux locaux en matière de développement durable.

Un programme d'actions opérationnel, s'appuyant sur les éléments de l'étude menée en 2020, sera défini et pourra servir de base à l'élaboration Contrat Local de Santé signé avec l'Agence Régionale de Santé.

Il s'agira également de mettre en œuvre les premières actions de ce contrat local. Parmi les premières pistes figurent des actions de promotion du territoire auprès de professionnels et étudiants en médecine en vue de les inciter à s'y installer.

Un travail de mise en réseau des acteurs de la santé et d'animation de démarches fédératrices pourra également être initié.

La programmation LEADER 2014-2020 est prolongée pour au moins deux années de transition. Une enveloppe supplémentaire est donc espérée en 2021, afin de pouvoir programmer de nouveaux dossiers.

5. MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Bilan des actions conduites par SLA

Tri et réduction des déchets

La collectivité est compétente pour la gestion et la collecte des déchets et est à ce titre engagée depuis plusieurs années dans des actions de sensibilisation du grand public au tri et à la réduction des déchets. Une chargée d'animation est spécifiquement chargée de ces actions de sensibilisation, qui comportent :

- ▶ Des animations dans les écoles sur les thèmes du tri, de la collecte, du recyclage et de la réduction des déchets
- ▶ Le développement du tri en habitat collectif
- ▶ La réalisation et la mise en œuvre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP)
- ▶ Et la vente de composteurs/lombricomposteurs tout au long de l'année.



Photo Saint-Louis Agglomération

Par délibération du 20 décembre 2017, le Conseil Communautaire a approuvé le contenu du Programme Local de Prévention des déchets 2018-2023 (PLP) pour l'ensemble du territoire de Saint-Louis Agglomération. La mise en œuvre d'un PLP a été rendue obligatoire par la loi du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. Ce PLP vise à diminuer la production de déchets à travers la mise en place d'un programme d'actions regroupés en 4 thématiques :

1. Éco-exemplarité des collectivités,
2. Sensibilisation des publics,
3. Évitement des biodéchets,
4. Réemploi et réutilisation.

Ces actions ont pour objectif de diminuer la production de déchets ménagers et assimilés de 10% par rapport à l'année 2010, soit une réduction de 61,8 kg par habitant sur 5 ans.



Photo AdobeStock

Les animations menées en 2020 sont :

- ▶ Opération de broyage de végétaux et distribution de compost
- ▶ Vente de 387 composteurs et 21 lombricomposteurs à des prix bas (15€ et 30€)
- ▶ Installation de 5 nouveaux sites de compostage partagé (Saint-Louis, Huingue, Landser, Koetzingue et Leymen)
- ▶ Actions de sensibilisation dans les écoles pour 633 élèves de 30 classes du CP au CM2
- ▶ Organisation d'un atelier zéro déchet pour les agents de SLA
- ▶ Organisation de 6 ateliers zéro déchet pour le grand public, rassemblant au total 70 participants
- ▶ Lancement du 2^{ème} défi des familles zéro déchet (15 familles inscrites).

Démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! »

Saint-Louis Agglomération souhaite instaurer une dynamique collective autour des questions de l'alimentation, des pratiques agricoles et de la ruralité, qui sera réfléchie, partagée et coconstruite avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, agriculteurs, coopératives agricoles, associations, organismes partenaires, etc.). Ceci dans l'objectif de faire émerger un certain nombre de projets permettant de répondre aux enjeux de qualité d'eau, de débouchés économiques pour le monde rural, de forte demande de produits locaux par les consommateurs ou encore de préservation de la qualité paysagère.

Dans ce cadre, une première rencontre participative en visio-conférence a réuni une quarantaine de participants et a été visionnée plus de 200 fois. Puis un questionnaire, auquel une quarantaine de participants ont répondu, a été lancé, afin de recueillir les idées, intentions ou projets. Ces initiatives ont permis d'identifier un intérêt pour les problématiques d'alimentation et d'agriculture sur le territoire de Saint-Louis.

Démarche d'écologie industrielle et territoriale du club ACTECO3F

Dans le cadre de la stratégie d'intervention économique de Saint Louis Agglomération et de l'animation du club des entreprises ACTECO3F, des ateliers de détection d'opportunité entre entreprises ont été organisés en 2019 afin d'identifier les synergies potentielles de mutualisation et de valorisation de ressources. Ces ateliers ont rassemblé les principales entreprises industrielles du territoire. Ils ont été un excellent départ pour la construction d'un plan d'action ciblé et ont permis de préciser les coopérations de nature à répondre aux problématiques communes que les entreprises rencontrent, la structure et les outils susceptibles de faciliter leur mise en œuvre.

En conséquence, en 2020, il a été décidé de repositionner l'Association ACTECO3F en tant que plateforme collaborative multithématiques et de s'engager dans une démarche d'écologie industrielle et territoriale. Cette plateforme collaborative déploiera ces actions par thématique sur les personnes ressources de chaque entreprise afin de favoriser :

- ▶ la gestion et la valorisation des flux de matières et des déchets ;
- ▶ les achats groupés ;
- ▶ les formations mutualisées ;
- ▶ les actions de recrutement, la diffusion de candidatures, les postes partagés ;
- ▶ le partage de moyen technique (outils, machines, laboratoires, pool véhicule, ...) ;
- ▶ les plans de déplacement (covoiturage, acheminements groupés, ...) ;
- ▶ les actions de communication, de lobbying et de marketing territoriale ;
- ▶ le partage d'informations et d'expériences (accueil de client étrangers, prestataires, ...) ;
- ▶ l'innovation (technologique, transition énergétique, ...).

Le plan d'action proposé a permis à l'association ACTECO3F d'être lauréate et d'engager la démarche d'écologie industrielle et territoriale à partir de janvier 2021.

Perspectives 2021

Le travail sur la réduction des déchets se poursuit dans le cadre du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2018-2023.

En 2021, l'agglomération poursuivra sa démarche « Ruralité, Agriculture, Territoire : Construisons l'avenir... Maintenant ! » par des ateliers ciblés sur les thèmes ci-dessous, pour avancer concrètement sur les projets :

- ▶ Produire et vendre des cultures à bas niveau d'impact
- ▶ La baguette de Saint-Louis... et autres saveurs 100% locales
- ▶ Tourisme rural : pourquoi pas à la ferme ?
- ▶ Des produits fermiers locaux pour les habitants
- ▶ Produire de l'énergie à la ferme
- ▶ Transformer les produits localement : lesquels, où et comment ?

Avec le club d'entreprises ActEco3F, Saint-Louis Agglomération poursuivra ses actions à destination des entreprises et en faveur de l'économie circulaire.

CONCLUSION

Les différentes finalités du développement durable telles que définies au niveau national concernent donc l'ensemble des compétences et politiques de la communauté d'agglomération de Saint-Louis Agglomération.

Loin d'être une politique sectorielle de plus, le développement durable est un objectif transversal qui a vocation à orienter et influencer l'ensemble des politiques et projets menés par les collectivités territoriales. La prise en compte de cet objectif par tous les services de Saint-Louis Agglomération se confirme, année après année.

La collectivité, engagée dans la démarche Cit'ergie, accorde une importance particulière aux enjeux de transition énergétique et écologique. Le Plan Climat-Air-Energie Territorial, dont la stratégie et le programme d'actions seront finalisés en 2021, impliquera l'ensemble des services de Saint-Louis Agglomération et l'ensemble des acteurs du territoire. Ces deux démarches ambitieuses permettront à la collectivité de renforcer sa politique dans ce domaine.



Siège de Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 - 68305 SAINT-LOUIS Cedex
Tél : 03 89 70 90 70
www.agglo-saint-louis.fr